



Conseil économique et social

Distr. limitée
17 juillet 2017
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2017

12-15 septembre 2017

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Égypte

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour l'Égypte est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2018-2022, soit un montant de 14 205 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 80 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1, du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2017.

* E/ICEF/2017/14.



Considérations générales

1. L'Égypte est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui, d'après les estimations réalisées en janvier 2016, compte 90,1 millions d'habitants, dont 37 % ont moins de 18 ans¹. Les réformes socioéconomiques et politiques récentes, prises à la suite des événements tumultueux de 2011 et de la transition politique qui s'en est suivie, sont encourageantes, malgré les difficultés rencontrées à l'heure de les mettre en œuvre. Depuis 2014, à la suite d'un référendum, le Gouvernement a promulgué une nouvelle constitution avec des garanties sur les droits des enfants, a introduit une stratégie ambitieuse de réformes économiques et a, au début de 2016, adopté et commencé à mettre en œuvre la stratégie nationale de développement durable intitulée « Vision 2030 », qui est conforme aux objectifs de développement durable.

2. En dépit de ces réformes, la pauvreté monétaire a continué d'augmenter, jusqu'à atteindre 27,8 % en 2015 (considéré comme une diminution de la « pauvreté extrême » dans les mesures nationales) – une hausse de plus de 10 points de pourcentage depuis 2000². Cette augmentation a coïncidé avec un taux annuel de croissance démographique de 2,5 % en 2015 et un taux de fécondité régulièrement à la hausse ayant atteint 3,5 % en 2014³. Depuis 2011, la pauvreté touchant les enfants semble augmenter plus rapidement que celle de l'ensemble de la population et a atteint 28,8 % en 2013. Plus de 9 millions d'enfants vivent dans la pauvreté, dont 79 % se trouvent dans des zones rurales⁴. Trente pour cent des enfants vivent dans une pauvreté multidimensionnelle et ce taux passe à 37 % pour les enfants de moins de cinq ans⁵.

3. En dépit de progrès importants – notamment une forte réduction de la mortalité maternelle et infantile, un taux élevé de couverture vaccinale et une scolarisation pratiquement universelle dans l'enseignement élémentaire avec une équité du statut des deux sexes – de nombreuses disparités entre les sexes et inégalités géographiques et socioéconomiques persistent. Les régions les plus durement frappées par la mortalité infantile sont Louxor (41), Assiout (41) et Sohag (40), tandis que les régions les plus épargnées sont Matrouh (14), Menoufiya (13) et Damiette (12). La mortalité néonatale représente désormais plus de la moitié de la mortalité infantile. Le taux de retard de croissance reste élevé (21 %) et les cas d'obésité se multiplient (13 % des enfants de 5 à 9 ans). Le taux de fécondité des filles de 15 à 19 ans a augmenté de 21 % entre 2005 et 2014 (pour atteindre 75 %) dans les zones rurales de l'Égypte. Il ressort des données recueillies entre 2009 et 2014 que les nouveau-nés de ces jeunes mères ont un taux de mortalité 60 % supérieur à celui d'enfants dont la mère est plus âgée.⁶

4. Malgré l'interdiction des mutilations génitales féminines et de l'excision, les pratiques sont toujours très répandues, touchant 61 % des adolescentes en 2014, avec de grandes disparités régionales. Elles restent pratiquement universelles dans la Haute Égypte rurale. La prévalence des filles âgées de 0 à 19 ans qui devraient subir une mutilation génitale féminine ou une excision est la plus élevée à Qena (91,5), Louxor (90,7), Assouan (86,6) et la plus faible à Port-Saïd (11,7), Damiette (10,9) et Matrouh (3,3). La violence à l'égard des femmes reste très répandue et

¹ Bureau de pays de l'UNICEF en Égypte, *Children in Egypt 2016: a statistical digest* (tableaux 2.05, 2.06), 2016.

² Ibid. (tableau 14.02).

³ Ibid. (tableau 2.02).

⁴ Ibid. (tableaux 2.06, 14.07).

⁵ Ibid. (tableau 14.12), enquête nationale menée par l'UNICEF et le Gouvernement en appliquant une méthodologie d'analyse du chevauchement des privations multiples.

⁶ Gouvernement égyptien, *Egypt Demographic and Health Survey, 2005 et 2014*.

fortement justifiée selon les jeunes hommes et femmes (15 à 29 ans)⁷. Les écarts entre les zones rurales et urbaines en matière d'accès aux services et de niveau de vie des ménages sont exacerbés par les différences quant aux possibilités offertes aux enfants dans les différents gouvernorats, entre la Basse Égypte et la Haute Égypte et au sein des populations vivant dans des taudis urbains et des implantations sauvages.

5. L'Égypte est partie à la plupart des instruments relatifs aux droits de l'homme, y compris la Convention relative aux droits de l'enfant, deux de ses trois protocoles facultatifs et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Dans son Examen périodique universel de 2014, le Gouvernement actuel s'est engagé à respecter de nombreuses recommandations qui renforceront son système national de défense des droits, y compris des mesures de lutte contre la violence à l'égard des femmes et l'exploitation des enfants et des améliorations de la justice pour mineurs.

6. La nouvelle constitution de 2014 offre la possibilité d'améliorer le système national de défense des droits des enfants. L'article 80 mentionne explicitement les droits fondamentaux, y compris le droit à l'identité, aux services de base et à la protection, et dispose que l'État mettra également en place un système judiciaire pour les enfants victimes ou témoins ainsi que des garanties contre la détention des enfants. Deux autres articles définissent la part minimale des dépenses publiques allouées à la santé [3 % du produit intérieur brut (PIB)] et à l'éducation (4 %)⁸.

7. Les carences systémiques, telles que la qualité des services d'éducation, la mauvaise qualité pédagogique, les faibles résultats scolaires et les défis au sein de domaines spécifiques des systèmes de santé et de nutrition, liés aux soins de santé publics/privés et aux modalités de financement, sont exacerbées par une population croissante et des pressions sur les capacités financières des ménages. L'augmentation de 53 % du nombre de naissances entre 2000 et 2015 exerce une pression accrue sur les services de santé maternelle et infantile et sur le niveau de vie des ménages⁹. La faiblesse du suivi et de la responsabilisation du personnel essentiel du secteur social public réduit encore davantage la qualité des services limités mis à la disposition de la population.

8. Le manque de suivi et de responsabilisation du personnel essentiel du secteur public et son second emploi privé au sein du secteur entraînent des coûts supplémentaires pour les ménages, en particulier lorsque la qualité des services publics est insuffisante.

9. Avec plus de 21 millions d'étudiants inscrits dans l'enseignement préuniversitaire, le système éducatif égyptien est de loin le plus important du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Malgré un accès accru à l'éducation de base au cours des dernières années, les enfants les plus vulnérables issus de familles pauvres et de zones reculées sont plus susceptibles d'être non scolarisés ou d'abandonner l'école. Même au sein du système éducatif, la moitié des étudiants n'acquièrent pas les compétences fondamentales et leurs résultats se situent parmi les plus faibles lors des évaluations internationales de l'apprentissage. L'approche pédagogique se concentre généralement sur la mémorisation et la restitution d'informations plutôt que sur la promotion de la réflexion critique et ne dote pas les étudiants des compétences dont ils ont besoin pour réussir sur le marché du travail ou pour faire face aux défis de la vie. Les adolescents restent confrontés à de faibles perspectives économiques qui limitent leur inclusion sociale et leurs choix de formation professionnelle. Le chômage reste un obstacle de taille, avec un taux de

⁷ Conseil de population, Panel Survey of Young People in Egypt 2014, p. 140, 2015.

⁸ Gouvernement égyptien, Constitution de la République arabe d'Égypte, 2014.

⁹ Bureau de pays de l'UNICEF en Égypte, Children in Egypt 2016: a statistical digest (tableau 3.01), 2016.

23 % chez les 15-19 ans en 2015, même s'il diminue depuis son niveau record de 28,5 % en 2014. Le taux de chômage des femmes est 50 % plus élevé que celui des hommes (ce qui reflète partiellement une participation accrue au marché du travail)¹⁰.

10. Au cours des deux dernières années, l'Égypte a enregistré une amélioration significative de la stabilité politique et civile. La réforme économique en cours a néanmoins eu pour conséquence inattendue d'augmenter, sur le court terme, la vulnérabilité des ménages les plus pauvres et d'exacerber encore davantage les inégalités. Par ailleurs, la nouvelle constitution et la stratégie de développement durable (Vision de l'Égypte 2030) fournissent une plateforme et mettent en exergue le rôle des acteurs civils et des organisations non gouvernementales dans le développement. La persistance des faibles niveaux d'allocation de ressources budgétaires publiques aux services sociaux, notamment dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la protection de l'enfance, est exacerbée par les faibles engagements budgétaires des organismes multilatéraux de développement.

11. Les mouvements humains croissants dus aux instabilités nationales et régionales ont touché un grand nombre d'enfants. L'Égypte est un pays de départ, de destination et de transit de plus en plus important, les Syriens représentant environ 60 % des réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés. Fin 2016, l'Égypte comptait 116 000 réfugiés syriens enregistrés, dont 44 % étaient des enfants¹¹. Les 40 % restants viennent principalement d'Irak, du Soudan et de la Corne de l'Afrique. Le Gouvernement estime qu'un nombre significatif de personnes non enregistrées, dont des Syriens, se trouvent à l'intérieur de ses frontières. Par ailleurs, un sixième des Égyptiens de 15 à 29 ans aspire à émigrer dans les cinq prochaines années et deux tiers des enfants égyptiens non accompagnés indiquent que le manque de possibilités d'emplois et les mauvaises conditions de vie en Égypte motivent leur décision d'émigrer¹². Ces enfants font face à de multiples vulnérabilités et la garantie de l'accès aux services est un défi complexe et mouvant.

12. Les priorités émergentes demandent une attention accrue dans ce cycle de programmation sur certains domaines d'intervention spécifiques. Le nouveau programme de pays met l'accent sur le développement du jeune enfant, conformément aux réformes nationales et aux priorités gouvernementales, qui relie les 1 000 premiers jours de vie aux premières années d'enseignement scolaire. Le programme de protection sociale axé sur les enfants inclut un travail de pointe sur la pauvreté et les privations multidimensionnelles des enfants et soutient les transferts monétaires nationaux ciblés assortis de conditions pour les enfants qui vivent dans la pauvreté. Une attention soutenue aux normes sociales visant à renforcer l'autonomisation des filles, à réduire les pratiques néfastes et à promouvoir une parentalité positive permettra d'obtenir des résultats dans tous les domaines du programme en éliminant les obstacles systémiques aux droits des enfants les plus vulnérables. Les vulnérabilités spécifiques aux enfants en déplacement sont un fardeau supplémentaire pour le Gouvernement, que l'UNICEF est capable d'assumer étant donné ses points d'entrée déjà établis dans des secteurs tels que l'éducation et la protection de l'enfance.

13. Au cours des dernières années, l'UNICEF a amélioré la façon dont il aborde cet environnement de programmation complexe. Il s'appuie sur la coopération technique croissante entre l'organisation et des partenaires gouvernementaux clefs pour renforcer la planification et le suivi fondés sur des données factuelles. Il s'agit

¹⁰ Ibid. (tableau 15.13).

¹¹ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ([lien](#)).

¹² Conseil de population, Panel Survey of Young People in Egypt 2014, p. 71, 2015; Organisation internationale pour les migrations, Egyptian unaccompanied migrant children, p. 20, 2016.

notamment de : a) partenariats nationaux clefs pour la promotion et l'adoption d'un programme fondé sur les droits des enfants au regard de la Constitution de 2014 et de la stratégie nationale « Vision 2030 »; b) un système national de statistiques de meilleure qualité et relativement solide et des systèmes d'information à des fins d'établissement de rapports, de suivi et d'analyse, y compris dans la planification et les politiques sociales; c) l'adoption par le Gouvernement d'un élargissement ambitieux de son cadre de protection sociale, en prêtant une attention particulière aux transferts monétaires ciblés visant à améliorer les possibilités des enfants; et d) la promesse de l'engagement du Gouvernement à renforcer substantiellement l'accessibilité et la qualité du développement du jeune enfant.

14. Ces partenariats se fondent sur deux enseignements clefs tirés de l'examen à mi-parcours 2015 du programme de pays et de l'utilisation stratégique en amont du Système de suivi des résultats pour l'équité (MoRES).

15. Premièrement, l'examen à mi-parcours a souligné l'utilité des interventions fondées sur des normes sociales en tant que stratégie essentielle vers l'élimination de la violence à l'égard des enfants¹³. Ces interventions passent nécessairement par le renforcement des compétences parentales positives et par la création d'un environnement propice dans lequel les attentes sociales et le soutien social facilitent l'adoption de comportements nouveaux et positifs. Par exemple, l'abandon des mutilations génitales féminines et de l'excision nécessite un dialogue direct avec les filles et les garçons et avec les femmes et hommes impliqués dans leur autonomisation et leur apprentissage des compétences nécessaires à la vie courante. L'abandon de ces pratiques demande également des réponses locales, y compris le renforcement de l'engagement au niveau communautaire des chefs religieux, des acteurs de l'innovation et des professionnels du droit et de la médecine. Cette approche permettra de combler bien plus efficacement les lacunes du programme liées aux normes sociales dans le nouveau cycle de programmation, y compris en ce qui concerne le mariage précoce, la violence à l'égard des femmes et les formes violentes de discipline.

16. Deuxièmement, l'application large du système MoRES, du niveau des politiques et de la planification jusqu'à la fourniture de services, facilite la détection et l'élimination des obstacles à des interventions efficaces. Au sein du système national de santé maternelle et infantile, le système MoRES a permis d'établir des indicateurs permettant de mieux cerner les difficultés, telles que les ruptures de stock et l'indisponibilité des médecins dans les unités gouvernementales de santé familiale. Il a renforcé le système d'information sanitaire avec des contrôles systématiques de la qualité des informations, des retours d'informations en temps réel et une meilleure prise de décisions sur des éléments du système nécessitant des mesures correctives, jusqu'au niveau des villages. Il s'attaque désormais au manque de données parallèles en matière de nutrition. Le système MoRES pourrait être pleinement mis en place dans l'ensemble du système d'information sanitaire central et mieux appliqué dans les autres secteurs du programme.

17. La période du précédent cycle de programme du pays a été marquée par une instabilité et des changements considérables. Les réformes effectuées depuis 2014 offrent la possibilité d'établir un programme plus ciblé, stratégique et intersectoriel à compter de 2018, bâti sur une base de connaissances plus solide et de nouvelles réalités partenariales avec le Gouvernement. Cela permet au programme de pays de mettre explicitement l'accent sur la garantie de *l'égalité des chances pour chaque enfant* en s'attaquant aux principales disparités afin de réduire tant que faire se peut les inégalités, et sur le renforcement des pratiques parentales et des comportements positifs afin de réduire les vulnérabilités.

¹³ Ibrahim, S, "Assessment of gender gap and opportunities in UNICEF Egypt country office documents", Bureau de pays de l'UNICEF en Égypte, 2016.

Priorités du programme et partenariats

18. Ce programme de coopération marque un tournant dans la programmation : il est désormais axé sur la création de débouchés pour les enfants les plus pauvres et l'atténuation de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et des inégalités. Ce tournant s'effectuera en mettant plus fortement l'accent sur la protection sociale, la réduction au minimum des disparités en matière d'accessibilité et de qualité des services à l'intention des enfants et le renforcement des normes et comportements sociaux favorables aux droits et au bien-être des enfants. Cette nouvelle approche bénéficiera de l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données, qui aideront à identifier les disparités et à orienter les politiques et permettront également une meilleure compréhension des défis dans les domaines où la quantité d'informations est faible, tels que les enfants et les changements climatiques et les pratiques en matière de soins aux enfants. Le programme tiendra compte des vulnérabilités propres aux enfants en déplacement au travers de mesures de renforcement de la résilience individuelle.

19. En contribuant au Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement en Égypte 2018-2022, le programme de pays est en parfaite adéquation avec la stratégie nationale de développement durable « Vision 2030 ». Cela inclut l'élargissement du cadre national de protection sociale en tant que stratégie majeure pour la réduction de la pauvreté, dont l'UNICEF continuera d'être un partenaire technique clef en collaboration avec les organismes des Nations Unies et la Banque mondiale. La multiplication des transferts monétaires en vue d'aider les enfants de 1,7 million de familles d'ici à la mi-2017 et la promesse d'une intensification supplémentaire de ces transferts sont au cœur des mesures de réduction de la pauvreté relatives à la stratégie nationale de développement durable. L'UNICEF fournira un appui technique au Gouvernement afin d'aider à produire des données factuelles visant à renforcer la qualité et la couverture des programmes de protection sociale à l'intention des enfants pauvres et vulnérables, y compris les enfants handicapés, et de consolider les liens avec les résultats obtenus en matière de santé, de nutrition et d'éducation des enfants.

20. L'expansion des programmes de protection sociale pour atteindre un plus grand nombre d'enfants et de familles pauvres requiert un renforcement des travaux réalisés en parallèle en vue d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé, de nutrition, d'éducation et de protection des enfants. Dans le domaine de la santé, cela suppose de mettre en place un système plus durable, réactif et économique axé sur l'amélioration continue de la survie néonatale. Dans le domaine de la nutrition, cela suppose de se concentrer sur les types de malnutrition les plus graves, y compris le retard de croissance et l'anémie, et sur l'émergence de la tendance à la surcharge pondérale. Dans le domaine de l'enseignement, cela suppose principalement de surmonter le défi lié à de hauts niveaux d'accès à une éducation de faible qualité avec de faibles acquis scolaires et au taux d'abandon y afférent. Dans le domaine de la protection de l'enfance, cela suppose d'améliorer la quantité et la qualité du personnel et de renforcer les politiques et normes.

21. Étant donné que nombre des interventions du programme de pays dépendent des comportements des débiteurs de l'obligation et qu'une partie significative de ces comportements est conditionnée par les attentes sociales, le programme porte une attention plus particulière à la mise en place d'un changement social et comportemental afin de renforcer l'impact des stratégies du programme. Il orientera cette attention sur deux moteurs de changement majeurs : l'autonomisation des filles et la parentalité positive. Le fait de s'attaquer aux causes profondes renforcera l'impact des programmes dans tous les secteurs, y compris la protection sociale, la survie des enfants, le développement du jeune enfant, l'éducation et la protection de l'enfance.

22. L'étroite collaboration de l'UNICEF avec le Gouvernement dans le cadre national de la protection sociale a donné naissance à un programme de pays intersectoriel, avec les liens nécessaires pour s'attaquer durablement aux multiples privations subies par les enfants. Cette approche sera mise en place dès les premières étapes du cycle de vie afin d'augmenter au maximum le retour sur investissement du développement et de l'apprentissage des enfants. Cette approche est axée sur le développement du jeune enfant, qui englobe les interventions allant d'un meilleur soutien aux mères enceintes jusqu'à une entrée mieux préparée à l'école primaire à un moment plus opportun. Cette approche met l'accent sur la survie néonatale et de meilleures interventions visant à éliminer la transmission mère-enfant du VIH, à introduire de nouveaux vaccins et de meilleures normes nutritionnelles et pratiques d'hygiène et à élargir l'accès à des possibilités de développement et d'apprentissage précoces de meilleure qualité. Elle tient également compte de la faible qualité des services, du taux élevé de violences faites aux enfants, des effets des faibles possibilités économiques, civiques et sociales offertes aux adolescents, de leur exclusion sociale et de l'impact des pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines, l'excision et le mariage précoce des adolescentes, en particulier dans les zones rurales.

23. L'UNICEF axera ses interventions sur les régions les plus vulnérables. Il ciblera les gouvernorats présentant les taux de pauvreté extrême et d'inégalités endémiques les plus élevés ainsi que les gouvernorats qui procurent les meilleures possibilités de développement de modèles de pratique, y compris une expertise en matière de programmation, de défis des populations vivant dans des bidonvilles et de besoins particuliers de la Haute Égypte.

24. En résumé, le programme de pays met l'accent sur la promotion du développement durable avec un traitement équitable multidimensionnel pour les enfants. Il vise à soutenir les efforts de réduction de la pauvreté ainsi que l'élimination des disparités au travers d'interventions précoces qui représentent des investissements efficaces en matière de développement. Il donne la priorité aux interventions axées sur le renforcement de la garantie d'un accès équitable pour tous les enfants et d'un impact équitable sur tous les enfants. Il orientera ces interventions de sorte à atténuer les obstacles aux possibilités et droits des enfants. Dans ce cadre, le développement du jeune enfant constitue à la fois un moyen clef de faire face aux multiples menaces qui pèsent sur les enfants et un mécanisme stratégique pour garantir des liens intersectoriels solides au sein du programme de pays.

25. Cette approche incarne le principe d'*égalité des chances pour chaque enfant* qui est au cœur des objectifs de développement durable et qui constitue un prérequis pour les droits et le bien-être des enfants. Elle façonne le cadre plus intégré du programme de pays qui inclut trois composantes : a) l'inclusion et les données sociales, b) la survie de l'enfant et le développement du jeune enfant, et c) l'apprentissage et la protection.

26. La composante du programme relative à l'**inclusion et aux données sociales** garantira que, *d'ici à 2022, les enfants pauvres et vulnérables soient mieux identifiés et bénéficient de plus en plus de systèmes de protection sociale intégrés adaptés aux enfants et de dépenses publiques et de politiques nationales tenant compte des besoins des enfants*. L'UNICEF collaborera avec des partenaires en vue de renforcer la base de connaissances et d'établir des liens intersectoriels opérationnels avec le cadre national de protection sociale, notamment en ce qui concerne les transferts monétaires qui améliorent directement l'égalité des chances en matière de développement pour les filles, garçons et (en particulier les jeunes) mères vulnérables. L'UNICEF fournira une aide technique pour renforcer les capacités nationales d'analyse des disparités et de suivi des objectifs de développement durable liés aux enfants.

27. L'UNICEF travaillera avec des partenaires gouvernementaux clés afin de produire et d'analyser des données et des informations stratégiques et de renforcer les politiques fondées sur des faits sur les mesures intersectorielles visant à réduire au minimum les privations et à éliminer la pauvreté extrême. Cela inclut les éléments suivants :

a) Le renforcement des systèmes de protection sociale visant à fournir des réponses adéquates aux besoins des enfants pauvres et vulnérables, y compris des enfants handicapés, et

b) L'augmentation de la disponibilité de données ventilées et d'analyses rigoureuses de qualité sur les enfants, pour une prise de décisions plus inclusive et équitable.

28. La composante du programme relative à la **survie de l'enfant et au développement du jeune enfant** garantira, d'ici à 2022, une amélioration du taux de survie des enfants de 0 à 6 ans plus vulnérables ainsi que l'éveil de ces derniers et la fourniture de soins attentionnés à ces derniers en vue d'améliorer le développement du jeune enfant. Il regroupe trois sous-composantes visant à promouvoir la synergie des approches intersectorielles : la santé, la nutrition et le développement du jeune enfant. La sous-composante relative à la santé met principalement l'accent sur la survie du nouveau-né et sur le bien-être maternel et les soins postnatals y afférents, principalement en vue d'accélérer l'avancée notable de l'Égypte dans la réduction de la mortalité néonatale et maternelle tout en renforçant la couverture des mesures ciblant les populations particulièrement à risque. La sous-composante relative à la nutrition s'attaque aux faibles progrès réalisés dans les principaux sujets de préoccupation en matière de dénutrition (retard de croissance, atrophie et anémie chez les mères et les nourrissons) et de tendances néfastes de surnutrition (surpoids et obésité). La sous-composante relative au développement du jeune enfant souligne qu'il importe de renforcer les soins attentionnés prodigués au cours des premières années de vie, mais également les compétences parentales et la qualité du soutien à l'apprentissage préscolaire et à l'éducation, tout en mettant en place des interventions adéquates en matière de santé et de nutrition dans un environnement sûr et non violent.

29. Cette approche intersectorielle constitue une façon efficace et cohérente d'aborder le développement physique, cognitif et socioémotionnel lors des premières années de vie, de fournir aux enfants le « meilleur départ possible » pour leur santé et leur développement, de les préparer eux et leur famille à une éducation de base et, finalement, de les aider à bénéficier des réussites individuelles et sociétales futures et d'y contribuer. Il s'agit d'un investissement important qui assure une égalité des chances pour tous.

30. L'UNICEF fournira un appui technique pour :

a) Renforcer les capacités du Gouvernement à coordonner et à gérer efficacement une approche du développement du jeune enfant intersectorielle complète;

b) Renforcer les capacités nationales à fournir des services de santé primaires et secondaires aux mères, aux enfants et aux adolescents, en particulier à travers l'amélioration du système de gestion des données;

c) Coordonner et renforcer les capacités institutionnelles à améliorer l'état nutritionnel des enfants et des femmes;

d) Garantir l'accès des enfants plus vulnérables à des possibilités de soins et d'éducation de la petite enfance scolaires et non scolaires de qualité à travers la multiplication du nombre d'établissements préscolaires et de crèches à travers le

pays et l'intensification des efforts visant à renforcer les compétences des parents et des aidants familiaux;

e) Le renforcement de la capacité des parents et des aidants familiaux à prodiguer des soins attentionnés et une discipline positive à leurs enfants et, le cas échéant, à accéder à une aide des mécanismes de soutien social.

31. La composante du programme relative à l'**apprentissage et à la protection** garantira que, d'ici à 2022, les enfants, adolescents et jeunes plus vulnérables bénéficient d'une meilleure expérience d'apprentissage et soient mieux protégés contre la violence, les abus, l'exploitation et la négligence. Cette composante inclut les enfants de tout âge, mais insiste sur les adolescents, en particulier les adolescentes, étant donné leurs vulnérabilités particulières.

32. L'UNICEF aidera le Gouvernement à renforcer l'accès des enfants les plus vulnérables à l'éducation et la qualité de l'enseignement. Son appui dans ces domaines contribuera à garantir un enseignement, l'acquisition de compétences de vie, une autonomisation personnelle et une citoyenneté active. L'UNICEF contribuera à renforcer la capacité des décideurs et législateurs à développer des politiques et des systèmes de prévention et de protection, à accroître la capacité des travailleurs sociaux à mettre en œuvre ce cadre et à promouvoir des changements positifs dans les connaissances et comportements des débiteurs clés de l'obligation à l'égard des enfants. L'UNICEF cherche à lutter contre les violences commises à l'égard des enfants à la maison, à l'école et dans les communautés en utilisant comme principal angle d'attaque des programmes d'éducation parentale.

33. L'UNICEF fournira des preuves et une aide technique afin de renforcer la capacité nationale à garantir l'amélioration de l'accès à des possibilités d'enseignement scolaire et non scolaire de qualité pour les enfants, adolescents et jeunes plus vulnérables, y compris les enfants en déplacement. En vue de mieux protéger et répondre à la violence, à l'exploitation, aux abus et à la négligence, l'UNICEF fournira une aide technique afin d'améliorer les compétences en matière de planification, de suivi et de budgétisation de la protection de l'enfance (prévention et réponse) et améliorera la qualité des services de prévention et de répression, en particulier ceux à destination des enfants plus vulnérables, y compris des enfants en déplacement. L'UNICEF soutiendra particulièrement le Gouvernement dans l'application des lois protégeant les enfants contre les pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines et l'excision. Il appuiera également les mesures destinées à améliorer la compréhension de l'impact de la violence sur les enfants et à réduire les pratiques sexistes néfastes (mutilations génitales féminines, excision, mariage précoce). L'UNICEF travaillera avec des partenaires en vue de promouvoir la participation accrue des enfants et des adolescents dans les décisions qui les concernent et dans les initiatives de participation citoyenne qui relaient leurs voix, leurs idées et leur créativité.

34. Dans l'ensemble des composantes du programme, l'UNICEF travaille entre autres avec les partenaires gouvernementaux clés suivants : le Ministère des finances, le Ministère de l'investissement et de la coopération internationale, le Conseil national pour l'enfance et la maternité, le Ministère de la planification, du suivi et de la réforme administrative, le Conseil national de la population, le Conseil national des droits de l'homme, Agence centrale pour la mobilisation du public et la statistique, le Ministère de la santé et de la population, le Ministère de la solidarité sociale, le Ministère de l'éducation et de l'enseignement technique, l'Institut national de nutrition, le Ministère de la justice, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la jeunesse et des sports et le Ministère des communications. À ces partenaires s'ajouteront d'autres acteurs nationaux, des organisations de la société civile, des ONG, des chefs religieux et le milieu universitaire. La Banque mondiale

et l'Union européenne restent des partenaires importants aux côtés des organismes des Nations Unies, y compris le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la Santé, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Fonds des Nations Unies pour la population, auxquels vient s'ajouter l'Organisation internationale pour les migrations. Faisant fond sur les enseignements tirés du cycle actuel, il est envisagé de renforcer les partenariats avec le secteur privé. Ces derniers suivront une approche de collaboration intégrée d'entreprises et incluront un travail en amont de sensibilisation des entreprises aux droits de l'enfant et à l'innovation et un travail en aval en matière de levée de fonds et de plaidoyer.

35. La composante relative à l'**efficacité du programme** veillera à l'efficacité et à l'efficience de la planification, de la gestion, du suivi et de l'assurance qualité du programme. Elle sera le gage d'un lien étroit et d'une bonne coordination entre l'UNICEF et la mise en œuvre du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement 2018-2022 et de la Vision de l'Égypte pour 2030. Elle mettra l'accent sur les partenariats, le plaidoyer et les principaux secteurs transversaux afin d'appuyer l'obtention de résultats dans l'ensemble des domaines d'intervention. Les partenariats seront particulièrement axés sur les partenaires du secteur privé en vue de mobiliser des ressources et sur le plaidoyer en faveur de pratiques commerciales adaptées aux besoins des enfants. Les approches intersectorielles incluent la communication en faveur du développement, la prise en compte de la problématique hommes-femmes, l'intégration de la réduction des risques de catastrophe, la préparation aux situations d'urgence et le soutien à la coordination sous-nationale.

Tableau récapitulatif

Composante du programme	(En milliers de dollars des États-Unis)		
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Inclusion sociale	3 000	15 000	18 000
Survie de l'enfant et développement du jeune enfant	4 000	30 000	34 000
Apprentissage et protection de l'enfance	4 205	30 000	34 205
Efficacité du programme	3 000	5 000	8 000
Total	14 205	80 000	94 205

Administration du programme et gestion des risques

36. La coopération au niveau du programme de pays est coordonnée par le Ministère de l'investissement et de la coopération internationale et par le Ministère des affaires étrangères. Le Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement 2018-2022, auquel contribue le programme de pays, sera régi par des structures interorganisations et gouvernementales sous la supervision de l'équipe de gestion du programme, qui soumet ses rapports au Comité directeur du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement (Gouvernement et Nations Unies) et à l'équipe de pays des Nations Unies.

37. Le présent programme de pays met en exergue les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants au niveau

du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation ainsi que dans les politiques et procédures opérationnelles.

38. Les principaux risques liés à la réalisation des résultats du programme de pays incluent l'instabilité de l'environnement politique et socioéconomique régional et ses impacts négatifs potentiels sur l'Égypte, les conflits chroniques dans les pays voisins, le changement des priorités de financement des donateurs et le ralentissement économique et les vulnérabilités croissantes résultant des réformes économiques nationales. L'UNICEF examinera annuellement la probabilité et l'impact de tels risques.

39. L'UNICEF suivra en permanence l'impact réel et potentiel des réformes économiques nationales sur les capacités fiscales et les conditions des ménages, ainsi que l'évolution de l'environnement politique qui pourrait limiter les priorités et capacités gouvernementales. Le cas échéant, il ajustera le programme, y compris le ciblage géographique.

40. Le programme de pays inclut un net renforcement des capacités de communication stratégique. Cela stimulera l'engagement des donateurs, y compris l'exploration de sources de financement non traditionnelles, et promouvra une aide au développement bilatérale continue axée sur l'enfant dans un climat de diminution de l'appui des donateurs.

41. Le ferme engagement du personnel technique du bureau régional de l'UNICEF dans la mise en œuvre du programme de pays constituera un facteur important si des risques exigent une reconfiguration du programme.

Suivi et évaluation

42. Les composantes du programme de pays renforceront leurs capacités de gestion des données et de planification, de suivi et d'évaluation interne avec une multiplication progressive des innovations, reflétée par un investissement dans un suivi en temps réel et d'autres outils de suivi des performances. L'UNICEF renforcera les capacités du système de planification, de suivi et de transmission d'informations du Gouvernement et des partenaires d'exécution pour une mise en œuvre plus efficace et de meilleures performances. Le fait de donner la priorité au renforcement des capacités des partenaires gouvernementaux à produire et à utiliser des données factuelles aux fins du plaidoyer politique et de la prise de décisions fera en sorte que les politiques et programmes de protection sociale se montrent plus inclusifs à l'égard des enfants pauvres et vulnérables et facilitent la concrétisation des engagements du Gouvernement en faveur des objectifs de développement durable relatifs aux enfants et de sa Vision 2030. L'enquête démographique et sanitaire de l'Égypte est prévue pour 2018/2019 et l'UNICEF envisage actuellement d'inclure des indicateurs clefs relatifs aux enfants, tels que l'indice de développement du jeune enfant. Les mécanismes internes de supervision des performances incluront un examen trimestriel et l'approbation de priorités relatives au programme et à la gestion dans les réunions annuelles de gestion et dans les réunions semestrielles d'examen du programme. Les résultats du programme seront examinés une fois par an avec les partenaires gouvernementaux, tels que les ministères de tutelle et les conseils nationaux concernés.

43. Le Plan intégré de suivi et d'évaluation constituera un outil essentiel du suivi systématique des études et évaluations clefs. Une équipe spéciale interne qui s'appuiera sur des données factuelles supervisera la planification et l'utilisation efficaces des recherches, l'évaluation des données et le renforcement des capacités de

suivi et d'évaluation, y compris en matière de production de données et de technologies de l'information et des communications, au sein du Plan intégré de suivi et d'évaluation.

44. Comme exposé dans le plan d'évaluation chiffré, l'UNICEF mènera quatre évaluations stratégiques axées sur la contribution des interventions relatives à la parentalité positive, à l'autonomisation des filles et à l'inclusion et à la protection sociales, de la réponse humanitaire sous les auspices du Plan régional pour les réfugiés et la résilience et du modèle nutritionnel des 1 000 premiers jours de vie. L'UNICEF réalisera un examen à mi-parcours du programme de pays en 2020 et préparera une analyse de la situation des enfants en Égypte en vue du cycle de programme de pays suivant. L'UNICEF jouera un rôle central dans le suivi et l'évaluation du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement à travers l'équipe spéciale chargée du suivi et de l'évaluation. L'examen à mi-parcours simultané du programme de pays du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement et de l'UNICEF permettra à l'UNICEF de veiller à sa contribution stratégique aux priorités nationales égyptiennes.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Gouvernement de l'Égypte et l'UNICEF, 2018-2022

Convention relative aux droits de l'enfant : Attention particulière portée aux articles 1-5, 23, 26, 27.

Priorités nationales : Accent principalement mis sur les objectifs de développement durable 1.1, 1.2, 1.3, 5c, 10.3 et 16.2 et sur les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable « Vision 2030 » suivants :¹ justice sociale 8-10, santé 7, 8 et 13, éducation et formation 3, 4, 6, 9 et 11.

Réalisations attendues du PNUAD impliquant l'UNICEF : Justice sociale, inclusion et développement humain; protection sociale; santé, nutrition et population; éducation; protection.

Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF : Indicateurs pour le Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement 2018-2022 en cours de développement.

Domaines du projet de plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021 y afférent² : 1-5.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO) RR	Autres ressources (AR) AR	Total
Inclusion et données sociales D'ici à 2022, les enfants pauvres et vulnérables seront mieux identifiés et bénéficieront de plus en plus de systèmes de protection sociale intégrés adaptés aux enfants et de dépenses publiques et de politiques nationales tenant compte des besoins des enfants.	Statistiques relatives à la pauvreté touchant les enfants incluses dans les rapports de l'organisme national de statistique sur la pauvreté Niveau de référence 2017 : Non Niveau cible 2022 : Oui	Rapports de l'Agence centrale pour la mobilisation du public et la statistique	1. Renforcement des systèmes de protection sociale visant à fournir des réponses adéquates aux besoins des enfants pauvres et vulnérables 2. Augmentation de la disponibilité de données ventilées et d'analyses de qualité sur les enfants, pour une prise de décisions plus inclusive et équitable	Agence centrale pour la mobilisation du public et la statistique, Ministère de la solidarité sociale, Ministère de l'investissement et de la coopération internationale, Ministère des finances, Conseil national pour l'enfance et la maternité, Ministère de la santé et de la population, Ministère de l'éducation et de l'enseignement technique, Ministère de la jeunesse et des sports	3 000	15 000	18 000
	Nombre d'enfants pris en charge par le système de protection sociale (données	Rapports du Ministère de la solidarité sociale					

¹ Ministère de la planification, du suivi et de la réforme administrative (2015) : Vision de l'Égypte pour 2030, inventaire du Gouvernement égyptien des indicateurs clefs de performance par rapport à chaque pilier de la stratégie nationale de développement durable.

² La version finale sera présentée au Conseil d'administration de l'UNICEF pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2017.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO) RR	Autres ressources (AR) AR	Total
	ventilées par sexe, âge, handicap et emplacement géographique). Niveau de référence 2017 : 3,5 millions Niveau cible 2022 : 7 millions						
	Pourcentage du PIB alloué à la protection sociale ciblée des familles et enfants pauvres et vulnérables. Niveau de référence 2017 : 2,3 % Niveau cible 2022 : 3 %	Budget national du Ministère des finances					
	Nombre de rapports nationaux contenant des indicateurs clefs de performance actualisés liés aux enfants (par exemple, stratégie/objectifs de développement durable). Niveau de référence 2017 : 0 Niveau cible 2022 : 2	Rapports sur la stratégie de développement durable du Ministère de l'investissement et de la coopération internationale					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
					RR	AR	Total
Survie de l'enfant et développement du jeune enfant D'ici à 2022, plus d'enfants vulnérables dans leurs premières années de vie (âgés de 0 à 6 ans) auront un meilleur taux de survie et seront élevés et stimulés en vue d'améliorer le développement du jeune enfant.	Pourcentage d'enfants de 3 à 5 ans sur la bonne voie dans au moins trois des quatre domaines de développement (apprentissage, aptitude à lire, à écrire et à compter, développement physique, développement socioémotionnel) avec des données ventilées par sexe, par emplacement géographique et par quintile de richesse Niveau de référence 2018 : à déterminer Niveau cible 2022 : +5 %	Enquête démographique et sanitaire sur l'Égypte	1. Mise à jour des politiques et normes de développement du jeune enfant intersectorielles et renforcement des capacités de coordination et de gestion 2. Renforcement de la capacité nationale à assurer la qualité des services de santé primaires et secondaires de la mère, de l'enfant et de l'adolescent 3. Renforcement des politiques nationales et capacités institutionnelles en matière de nutrition 4. Renforcement de la capacité nationale à fournir des services de soins et d'éducation scolaires et non scolaires de la petite enfance pour les enfants les plus vulnérables	Ministère de la solidarité sociale, Conseil national pour l'enfance et la maternité, Ministère de la santé et de la population, Ministère de l'éducation et de l'enseignement technique, Conseil national de la population, Institut national de nutrition, équipe spéciale chargée du développement du jeune enfant, Banque mondiale, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), ONG, milieu universitaire, médias	4 000	30 000	34 000
	Nombre de décès d'enfants de 0 à 28 jours pour 1 000 naissances – taux de mortalité néonatale (données ventilées en fonction de l'emplacement géographique, du quintile de richesse et de l'éducation des mères)	Enquête démographique et sanitaire sur l'Égypte	5. Renforcement des compétences et de l'appui social nécessaires aux parents et aidants familiaux des régions ciblées pour dispenser des soins attentifs et une discipline positive à leurs enfants				

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)	RR	AR
	Niveau de référence 2014 : 14/1 000 Niveau cible 2022 : 12/1 000						
	Pourcentage d'enfants de 3 à 5 ans fréquentant actuellement un lieu d'éducation préscolaire organisée (données ventilées par âge, sexe, emplacement géographique et quintile de richesse) Niveau de référence 2014 : 47 % Niveau cible 2022 : 55 %	Enquête démographique et sanitaire sur l'Égypte					
	Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 5 mois nourris exclusivement au sein Niveau de référence 2014 : 13 % Niveau cible 2022 : 35 %	Enquête démographique et sanitaire sur l'Égypte					
Apprentissage et protection D'ici à 2022, plus d'enfants, d'adolescents et de jeunes vulnérables bénéficieront d'une meilleure expérience d'apprentissage et seront mieux protégés contre la violence, les abus, l'exploitation et la négligence.	Pourcentage d'étudiants de 8 ^e année n'atteignant pas les résultats scolaires minimums de référence dans les sujets fondamentaux suivants :	Étude TIMSS Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS)	1. Renforcement de la capacité nationale à améliorer l'efficacité et l'efficience de la fourniture de services éducatifs aux enfants, adolescents et jeunes, y compris ceux en déplacement	Ministère de l'éducation et de l'enseignement technique, Ministère de la jeunesse et des sports, Conseil national pour l'enfance et la maternité, Ministère de la solidarité sociale, Ministère de la santé, Ministère de l'intérieur, Ministère de la justice, Bureau des procureurs,	4 205	30 000	34 205

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
					RR	AR	Total
	<p>a) mathématiques, b) sciences et c) lecture (données ventilées par sexe) Niveau de référence 2015/2016 : a) 53 %, b) 58 %, c) à déterminer Niveau cible 2022 : a) 50 %, b) 55 %, c) -5 %</p>		<p>2. Renforcement des capacités des prestataires de services éducatifs de certains gouvernorats à fournir des possibilités d'apprentissage scolaires et non scolaires pertinentes de qualité, en particulier pour les enfants non scolarisés, les enfants handicapés et les enfants en déplacement</p>	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour la population, ONG, milieu universitaire, médias			
	<p>Pourcentage de filles et de femmes de 15 à 17 ans excisées (MGF/E) (données ventilées par âge, emplacement géographique, quintile de richesse et éducation des mères) Niveau de référence 2014 : 61 % Niveau cible 2022 : 58 %</p>	Enquête démographique et sanitaire sur l'Égypte	<p>3. Renforcement de la capacité nationale à légiférer, planifier, suivre et budgétiser la protection de l'enfance et la prévention et la répression des abus, y compris pour les enfants en déplacement</p> <p>4. Renforcement des capacités des prestataires de services de localités déterminées à prévenir la violence à l'égard des enfants et à fournir des services de protection de l'enfance de qualité aux enfants à risque, y compris à ceux qui ont affaire à la justice, qui sont en déplacement ou qui ont été victimes de violence</p>				
	<p>Pourcentage d'enfants de 1 à 14 ans ayant connu une méthode de discipline violence au cours du dernier mois (données ventilées par sexe, âge, emplacement géographique, quintile de richesse et éducation des mères)</p>	Enquête démographique et sanitaire sur l'Égypte	<p>5. Amélioration, dans certaines régions déterminées, des perceptions et attitudes</p>				

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
					RR	AR	Total
	Niveau de référence 2014 : 93 % Niveau cible 2022 : 88 %		sociales à l'égard de la violence à l'encontre des enfants et des pratiques sexistes néfastes 6. Amélioration, dans certaines régions déterminées, de la participation des enfants et adolescents dans les décisions qui les concernent, y compris dans les initiatives et mécanismes de participation citoyenne				
Efficacité du programme Ce programme de pays est conçu, coordonné, géré et appuyé de manière efficace, afin de répondre aux normes de qualité des programmes en matière d'obtention de résultats pour les enfants.	Pourcentage des indicateurs de gestion et des priorités du programme qui satisfont aux objectifs de référence du tableau de bord Niveau de référence 2016 : 70 % Niveau cible : 100 %	Tableau de bord de l'UNICEF	1. Le personnel de l'UNICEF et ses partenaires bénéficient de conseils, d'outils et de ressources pour concevoir, planifier et gérer efficacement les programmes. 2. Le personnel et les partenaires de l'UNICEF bénéficient d'outils, de conseils et de ressources pour assurer une sensibilisation efficace aux questions relatives aux droits de l'enfant. 3. Des stratégies permettant de traiter les problématiques transversales liées aux droits de l'enfant sont élaborées et appliquées.		3 000	5 000	8 000
	Pourcentage de fonds reçus en tant qu'« autres ressources » par rapport au montant prévu dans le programme de pays 2018-2022 Niveau cible : 100 %	Vision de l'UNICEF					
	Pourcentage des recommandations issues de l'évaluation	Dossiers de l'UNICEF					

<i>Résultats de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Partenaires principaux, cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
					<i>Ressources ordinaires (RO)</i>	<i>Autres ressources (AR)</i>	<i>Total</i>
					RR	AR	Total
	du programme de pays 2018-2022 mises en œuvre, terminées et documentées dans les 12 mois suivant le téléchargement Niveau cible : 100 %						
Montant total des ressources					14 205	80 000	94 205